

LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Vendémiaire, an VIII.



Prise de Surinam par les Anglais. — Nomination par les Etats-Unis d'un troisieme ministre près la republique française. — Nouveaux ravages de la fièvre jaune à Philadelphie. — Débats et ajournement du parlement d'Angleterre. — Message du directoire helvétique concernant les emprunts demandés aux villes de Bâle et de Zurich. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE. *De Surinam, le 15 fructidor.*

L'amiral anglais, mylord Hugues Seymour, parti récemment de la Martinique, vient de se présenter sur nos côtes. Tout étoit arrangé d'avance : la colonie batave lui a été rendue *sans coup férir*. Ainsi déjà maîtres de Démerary & Dessequibo, les Anglais occupent aujourd'hui toute la Guyanne batave. Les magasins de Surinam regorgent de denrées coloniales que l'on n'osoit plus exposer depuis longtemps.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *De Philadelphie, le 6 fructidor.*

M. Davis, ci-devant gouverneur de la Caroline du Nord, vient d'être nommé, par le président, troisieme commissaire pour les Etats-Unis d'Amérique, près de la république française, à la place de M. Patrick Henri, décédé. M. Davis & M. Elsworth doivent s'embarquer, pour leur destination, dans le courant de ce mois. M. van Murray, autre commissaire, est déjà en Europe comme notre ministre plénipotentiaire près de la république batave.

La fièvre jaune a recommencé à faire sentir ses ravages tant à Philadelphie qu'à New-Yorck. La commission de santé de Philadelphie a publié, le 4 de ce mois, une déclaration à ce sujet, adressée aux habitans de cette ville. Ils ne disconviennent point qu'il s'est manifesté des symptômes d'une maladie contagieuse dans les parties basses & dans les faubourgs de la ville. Ils les rassurent cependant sur le degré de malignité de ces symptômes, & déclarent qu'ils n'hésiteront jamais à faire connoître le véritable état des choses, pour que leurs concitoyens puissent en tout tems prendre des mesures utiles.

ANGLETERRE. *De Londres, le 25 vendémiaire.*

Les 3 pour cent consolidés ont très-peu varié ces jours derniers. Les nouvelles de la journée d'Alkmaer & le canon de la tour de Londres ont fait monter les fonds à 61 $\frac{7}{8}$.

L'amiral lord Saint-Vincent, de retour à la Méditerranée

depuis peu de jours, a été provoqué en duel, le 12 de ce mois, par le contre-amiral sir John Orde, qui a servi sous lui lorsqu'il étoit en station devant Cadix. Un des magistrats de la police ayant eu connoissance de la querelle les a fait arrêter & les a forcés à donner une caution de leur promesse de rester en paix, sous peine d'une amende de 2000 liv. sterl. chacun. Il a exigé de plus deux autres cautions pour répondre aussi de la promesse pacifique, sous peine d'une autre amende de 1000 liv. sterl. pour chaque caution. L'origine de cette querelle date de l'époque de l'expédition d'Egypte. L'amiral Saint-Vincent, au mépris des usages de la marine anglaise, confia le commandement de la flotte de la Méditerranée au contre-amiral Nelson, qui ne se trouvoit que depuis peu sur la liste des officiers supérieurs. Sir John-Orde, qui avoit une première place sur cette liste, au-dessus de Nelson, témoigna son mécontentement & donna sa démission. Le retour du lord Saint-Vincent en Angleterre, lui a offert l'occasion de le provoquer en duel.

Le secrétaire-d'état Henry Dundas a reçu coup-sur-coup quatre dépêches du capitaine-général, duc d'York. La gazette officielle vient de les publier.

Dans la première du 12 vendémiaire, le duc d'York rend compte d'une manière succincte de la bataille du 10, qu'il représente comme très-meurtrière de part & d'autre. Dans une lettre subséquente, datée d'Alkmaer, le 14, il rend un compte très-détaillé de la même bataille, en y ajoutant le tableau des tués, blessés & prisonniers, tant anglais que russes.

La perte des troupes britanniques dans cette journée, est portée à 237 tués, 1100 blessés, & 200 prisonniers : celle des russes à 170 tués & 423 blessés, & à une centaine de chevaux tués. Il évalue la perte de l'armée franco-batave à 4000 hommes environ, dont seulement 2 à 300 prisonniers. On a pris sept canons & plusieurs caissons.

Les deux autres dépêches sont du 15 & du 17 vendémiaire.

Celle du 17, est écrite de son ancien quartier-général de Schagen-Brugg.

Le duc d'York y rend compte de la bataille du 14.

La perte des anglais y a été, d'après son rapport, de 130 tués, 680 blessés, & 630 prisonniers. Celle des russes de 382 tués ou prisonniers, & de 755 blessés.

Sans spécifier la perte de l'armée franco-batave, il la dit très-considérable : il a fait 500 prisonniers.

Dans sa position de Schagen-Brugg, il attend les *instructions ultérieures* de sa majesté.

Le nombre des officiers anglais, tués & blessés dans ces deux batailles, excède les proportions ordinaires. Parmi les blessés, on compte les majors-généraux Moore, écossais; Hutchinson & le marquis Huntley, écossais.

On continue de faire marcher vers les côtes des troupes destinées pour la Hollande. Douze cents hommes de l'infanterie légère des gardes se sont déjà rendus à Greenwich. Le régiment de la reine, les 54^e, 46^e & 62^e, se rendent également au lieu de l'embarquement, avec six ou sept escadrons de cavalerie légère. Ces derniers seront embarqués à Margate, à cause de la facilité que présentent les quais de ce port pour l'embarquement de la cavalerie.

Chambre des pairs, 13 vendémiaire.

Le lord Holland (neveu de Fox) a fait aujourd'hui une motion sur les subsides pour les russes, & sur la nécessité de conclure la paix avec la république française.

Lord Grenville s'y est opposé; la motion a été rejetée.

Le 15, le bill relatif aux milices a été approuvé par la chambre.

Le 16, le roi s'est empressé d'y donner sa sanction.

Le 20, d'après l'ordre royal communiqué par les lords commissaires députés auprès des deux chambres, le parlement a été ajourné au 21 janvier (11 nivose).

La chambre des pairs s'est ajournée sans aucune observation.

Dans la chambre des communes, après la lecture du message royal, Tierney a demandé que l'ajournement ne fût pas fixé à une époque aussi éloignée, sur-tout dans un moment aussi critique, & lorsqu'il y avoit si peu de membres présents.

Pitt & Dundas ont répondu que le parlement pouvoit toujours être convoqué par une proclamation royale, datée 14 jours à l'avance. La chambre s'est ajournée.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 20 vendémiaire.

La séance du grand conseil de ce matin, a été consacrée en partie à la lecture & à la discussion du message suivant du directoire, donnant connoissance d'une réquisition de 800,000 liv. imposée à la ville de Bâle. Cette lecture a produit la plus vive sensation, & après une longue délibération, le conseil a résolu de témoigner sa satisfaction au directoire pour les mesures qu'il a prises & d'en attendre le résultat.

« Citoyens représentans, nous vous avons fait connoître la réquisition de 800,000 livres, exigée de la commune de Zurich à titre d'emprunt, par le général Massena, ainsi que nos démarches au sujet de cette demande. Nous espérons pouvoir vous annoncer, que, cadant à la justesse & à la force de nos représentations, le général auroit retiré les ordres donnés; mais notre attente vient d'être déçue, & nous devons vous faire connoître aujourd'hui, que par une lettre, en date du 17 vendémiaire, la commune de Bâle a été requise de fournir, à titre d'emprunt, une somme de 800,000 livres, payables en trois jours. Nous ne nous étendrons pas, citoyens représentans, sur les réflexions qui se sont présentées à nos esprits. Les sentimens qui ont agité nos cœurs, à la nouvelle de pareils procédés, sans doute il n'est aucun de vous qui ne les partage. Nous ne rappellerons pas le souvenir de tout ce qui s'est passé en 1798. Nous ne dirons qu'un mot sur ce que nous avons fait & faisons encore pour l'armée française dans la guerre actuelle.

« Malgré mille instances de notre part, mille promesses de la part du gouvernement français & de ses agens, nous n'avons cessé de fournir & fournirons encore à l'armée fourrages, voitures, chevaux, armes, fournitures, hôpitaux, entretien de troupes de passage, avances & munitions de toutes especes. Aucune occasion

de faire des représentations au gouvernement français par l'organe de notre ministre à Paris n'a été négligée. Elles sont demeurées sans effet. Nous avons adressés le 25 juillet au directoire exécutif de la république française, une lettre où nous disions avec force l'extrémité à laquelle nous étions réduits, & où nous demandions l'acquiescement d'une partie de nos avances. Elle est demeurée sans réponse. Nous avons tout souffert dans l'espoir de l'indépendance.

« Citoyens représentans, revêtus de la confiance d'une nation estimable, appelés par elle à desservir une des premières magistratures, il est des procédés qu'il ne nous est pas permis de supporter. Vous recevez ci-joint copie de l'arrêté que nous avons pris sur l'office du préfet de Bâle. Nous attendons le résultat de cette dernière démarche; & si elle est infructueuse, nous nous verrons forcés de résigner entre vos mains des pouvoirs avec lesquels nous espérons contribuer au bonheur & à la liberté du peuple, & de l'usage de quels nous serons toujours prêts à vous rendre un compte fidèle ».

Arrêté du directoire helvétique, du 19 vendémiaire.

Le directoire exécutif, lecture faite d'une lettre du préfet national de Bâle, en date du 10 octobre 1799 (18 vendémiaire), par laquelle il appert que les commandans français en Helvétie auroient requis de la commune de Bâle de leur livrer à titre d'emprunt une somme de 800 mille livres, la première moitié en vingt-quatre heures, & la seconde, dans deux fois vingt-quatre heures, arrête ce qui suit:

« Le citoyen Begoz, ministre des relations extérieures de la république, se rendra incessamment à Bâle, pour, de concert avec le citoyen Smidt, préfet national, enjoindre à la municipalité de cette commune & à toutes les autorités constituées dans le canton, non-seulement de refuser absolument le dit emprunt, mais de ne plus entrer dans aucune négociation ou pour-parler à cet égard, & de ne requérir ou fournir aucune livraison ou valeur pour le compte de qui que ce soit, sans y être autorisés formellement par le directoire exécutif, le tout sous peine, pour les membres desdites autorités, d'en être rendus responsables en leurs personnes & biens, & d'être regardés & traités comme prévaricateurs & traîtres à la patrie ».

Voici l'acte de réquisition que Massena a adressé à la ville de Zurich; il a été lu à la séance du grand-conseil, avec d'autres lettres relatives au même objet.

Massena, général en chef, aux officiers municipaux de la ville de Zurich, le 11 vendémiaire an 8.

Citoyens administrateurs, dans la conférence que j'ai eue avec vous, je vous ai demandé que la ville de Zurich versât dans la caisse de l'armée, à titre de prêt, la somme de 800 mille livres. La position de l'armée, ses besoins, ses sacrifices, le service essentiel qu'elle vous a rendu en chassant loin de vous un ennemi farouche, les assurances que vous m'avez données, ne me permettent pas de douter que l'emprunt que je vous demande ne soit rempli avec zèle & empressement par vos concitoyens. Je vous écris donc pour vous déterminer les époques des versemens. Vous voudrez bien faire verser, d'ici à demain au soir, 400 mille livres; les 400 autres mille livres seront versés dans quatre jours, c'est-à-dire, jusqu'au 15 de ce mois inclusivement.

Si, contre mon attente & sans égards aux paroles que vous m'avez données, l'emprunt n'étoit pas rempli aux deux époques déterminées, je ne pourrais voir dans ce refus qu'une mauvaise volonté bien manifestée de la part des habitans de Zurich de venir au secours d'une armée qui défend ses propres intérêts, qu'une violation des égards qu'on doit à un allié, & dans cette hypothèse, je serais réduit à traiter la ville en ennemie, & à la soumettre à la rigueur des exécutions militaires, que je n'emploierai qu'à regret & à la dernière extrémité, commandée par les besoins urgens de l'armée.

Salut & fraternité.

Signé, MASSENA.

Non-seulement Zurich & Bâle sont imposés par le général en chef, mais encore Saint-Gall, Trogen & Herisau. Saint-Gall a déjà payé 200,000 liv. sur les 400,000 pour lesquelles elle est imposée. La totalité des contributions demandées se monte à deux millions. Zurich a aussi reçu du directoire une défense de payer.

Du 21. — On écrit de Zurich que, dans la nuit du 18 au 19, la tête de pont de Busingen; près Diessenhofen, a été enlevée par les Français.

Le corps de Condé a été battu à Constance; cette malheureuse ville a été horriblement pillée.

Dans ce cantons italiens, est se prépare à l'On écrit d'entrés dans après avoir retirés par le Le généra d'une ancien

RÉ

Extrait

Le 20 de venant d'H habitans qu'étonnés de pour ne ric devoir leur séjour pour allemand, de leur ad L'armée chées à ch vécité, sur

Leur ha militaires, Prusse ava taillon a des Fran & des Au fanterie d

Le fusil arnement dix-huit: guerre av Cet énorm tution ass terie, qu soit pour

Cette e un bagag pagne, bulance; cinquante pourquoi faire pr quand il ment po jeunes c n'est jam

La no en deux le mang le pain, de vian vant 7 f est tenu fêr de l clave av

Dans ce moment l'Helvétie entière, à l'exception des cantons italiens & de la majeure partie du canton de Schaffhouse, est purgée de la présence de l'ennemi. Massena se prépare à le poursuivre en Souabe.

On écrit de Glarus, le 18, que, le 16, les Français sont entrés dans le pays de Werdemberg, & que les Russes, après avoir été battus dans le pays de Sargans, se sont retirés par le Volbruck.

Le général Molitor est malade, à Glarus, des suites d'une ancienne blessure.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre du commissaire du directoire à Châlons-sur-Marne.

Le 20 de ce mois, une colonne de 400 prisonniers russes, venant d'Helvétie, a passé ici. On avoit fait croire aux habitans que c'étoient des gens redoutables. Ils ont été tout étonnés de voir qu'ils étoient des hommes très-ordinaires, pour ne rien dire de plus. Ils étoient très-fatigués. J'ai cru devoir leur faire faire une pause ici; & j'ai profité de leur séjour pour prendre auprès de quelques-uns qui parloient allemand, des renseignemens sommaires sur quelques points de leur administration militaire & politique.

L'armée venue de Russie, est partagée en divisions attachées à chacune des armées allemandes en Italie, en Helvétie, sur le Rhin.

Leur habillement, leur équipement & leurs réglemens militaires, sont conformes à ce qui existoit en France & en Prusse avant 1791; avec cette différence que chaque bataillon a deux pièces d'artillerie de six, au lieu que celles des Français ne sont que de quatre, & celles des Prussiens & des Autrichiens de trois; ce qui rend les corps d'infanterie de ces derniers beaucoup plus faciles à se mouvoir.

Le fusil des Russes pese dix-huit livres, le reste de leur armement & de leur équipement de guerre en pese soixante-dix-huit; de manière que chaque soldat, en marche de guerre avec ses provisions & ses ustensiles, porte un quintal. Cet énorme poids, soutenu par des hommes d'une constitution assez foible, ajoute à la pesanteur des corps d'infanterie, qui peuvent à peine se mouvoir soit pour l'attaque, soit pour la retraite.

Cette difficulté de se mouvoir, est encore augmentée par un bagage immense qui consiste en cinq charriots par compagnie, destinés à porter les tentes, les vivres & une ambulance; ce qui fait par régiment de deux mille hommes cinquante charriots. D'après cela, il est facile d'expliquer pourquoi ces hommes fuient peu, & se laissent tuer ou faire prisonniers après leur défaite. Les pauvres heres! quand ils auroient la volonté d'échapper à l'ennemi, comment pourroient-ils effectuer leur retraite, devant nos jeunes conscrits lestes, vigoureux, dont la marche rapide n'est jamais retenue par un bagage.

La nourriture ordinaire des Russes en campagne consiste en deux livres de pain noir: plus il est aigre, mieux ils le mangent; celui de France leur paroît trop doux. Outre le pain, ils ont une ration de riz; ils ne reçoivent point de viande: chaque soldat reçoit un rouble par mois, ce qui vaut 7 francs. Les recrues se font par force: tout soldat est tenu de servir vingt-cinq ans: ce terme expiré, si le fêr de l'ennemi l'a respecté, il devient libre, il étoit esclave avant d'entrer au service de l'état.

L'infanterie est habillée de vert. L'étoffe de leur habit est un drap grossier, fabriqué des laines du pays.

On étoit parvenu à persuader aux Russes que les français se battoient sans ordre, épars comme les turcs, & qu'ils coupoient la tête aux prisonniers de guerre, comme font les janissaires. Notre tactique & les manœuvres savantes de nos officiers-généraux, les ont totalement dérouterés: que peut en effet la masse immobile de leur lourde infanterie contre le jeu de batteries avantageusement postées? Ils vantaient singulièrement la valeur des officiers français, qui combattent à côté du soldat & partagent ses dangers & son sort. Ils racontent qu'il n'en est pas de même de leurs officiers, & particulièrement des officiers allemands; que le prince Charles, voyant parmi les blessés & les prisonniers français un nombre considérable d'officiers de tout grade, & remarquant que parmi les prisonniers autrichiens faits par les français on comptoit fort peu d'officiers, en témoigna hautement son mécontentement dans l'armée, & engagea même les soldats à s'opposer à la retraite des officiers qui, dans la mêlée, seroient assez lâches pour se sauver.

De PARIS, le 28 vendémiaire.

Le directoire français vient d'approuver l'emprunt demandé par le général Massena, à quelques villes de l'Helvétie. Il lui ordonne d'en poursuivre la rentrée avec célérité.

— Un arrêté du directoire exécutif, du 26 vendémiaire, supprime la commission civile établie près l'armée du Danube.

— Le directoire a adressé des lettres de félicitation à Buonaparte, à Brune & à Massena, en leur envoyant l'acte du 19 de ce mois, par lequel le corps législatif consacre la reconnaissance de la patrie envers les braves armées d'Orient, de Hollande & du Danube.

— La lettre destinée pour Buonaparte est datée du 18 vendémiaire; & par conséquent, antérieure à la connoissance de son arrivée en France.

— Le ministre de l'intérieur a donné une fête à l'amiral Massaredo.

— Rœderer a été voir les prisonniers russes qui sont à la caserne de Ruelle. Il rend ainsi compte de cette visite:

« En approchant de la grille, je me rappellois ce vers d'Horace, qui étoit à la mode dans un certain monde, il y a quatre mois: *O Rus (ô Russe) quando te aspiciam?* Eh bien! les voilà arrivés; vos vœux sont accomplis. Ils sont environ 600 hommes; car ce sont des hommes, féroces peut-être à la guerre, mais point du tout farouches. Leur langue paroît être fort douce à l'oreille, & à juger de leur langage par leur physionomie & leur contenance, il est celui de tous les hommes sans lumieres. Pour être barbare, il n'est pas nécessaire d'être Russe.

» Ils sont gardés par des troupes de la garnison de Corfou, qu'ils avoient gardés eux-mêmes, il y a quatre mois. Nous avons causé avec trois de leurs officiers. Ils parlent bien le français. L'un d'eux est un très-joli jeune homme, très-poli & très-gai. Il espere bien qu'il aura le plaisir de venir à Paris, & on peut présumer qu'il ne s'y déplaira pas.

» Le général Lefebvre a ordonné qu'on pourvût convenablement à leurs besoins ».

— La citoyenne Buonaparte a passé à Sens, le 25 vendémiaire, avec sa fille & deux autres personnes, allant devant de son mari, qu'elle ne savoit pas encore à Paris.

— Félix-Lepelletier, arrêté à la suite d'une rixe avec Chazal, annonce qu'il a été mis en liberté par le directeur du jury, qui a pensé qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre lui.

— Les généraux Laroche & Legrand sont devant un conseil de guerre. Le premier, pour la reddition de Mannheim; & le second, pour l'évacuation d'Auenheim.

— Pendant que les chouans ont été maîtres du Mans, ils y ont arrêté & fouillé tous les couriers qui passaient, & pris celles des lettres qui étoient à leur convenance.

— Les officiers municipaux d'Abbeville déclarent, qu'il est de toute fausseté qu'ils aient assisté à un service funebre, célébré dans leur ville pour Pie IV, & que même ils n'en avoient en aucune connoissance. Ils ajoutent, qu'il est également faux qu'on y ait exposé à la vénération des assistans une couronne ou une thiare. C'est à l'erreur ou à l'inimitié du commissaire Gayvernon, évêque constitutionnel, qu'ils attribuent ce récit mensonger.

— Cent cinquante émigrés, pris dans une affaire auprès de Constance, ont été fusillés.

— Parmi les noms de ceux qui ont récemment fait banqueroute à Londres & Hambourg, se trouvent les noms de Persent & Bocdecker; H. Reuner, Jn. Cop & Hesse, Chs. Gremeisen, Khuff, Grellet & Reilly.

— Les pontons que le cabinet prussien vouloit faire transporter à Wesel, pour le passage du Rhin, ont reçu contredire.

— Le pain vaut, à Gènes, 8 sous la livre, & tout le reste est vendu à proportion.

— Lord Cornwallis, vice-roi d'Irlande, voyage dans le nord de cette isle, pour y sonder les dispositions du peuple sur l'union avec l'Angleterre.

— Les rapports du duc d'York ne parlent ni des blessures ni de la mort du comte de Chatham, frere de Pitt.

— La lettre de Suwarow, que nous avons publiée hier, a été envoyée comme authentique, au ministre de la guerre par le citoyen Beaupoil, commandant de Gènes. C'est d'après cette autorité que nous l'avons imprimée.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Les chouans qui s'étoient emparés du Mans, étoient au nombre de 3,000 hommes d'infanterie & environ 200 de cavalerie, avec deux pièces de canon. Ils y étoient entrés à trois heures du matin. La troupe de ligne avoit été surprise; une partie étoit repliée sur ballon. Les carabinières qui étoient restés à leur caserne, dans la ci-devant abbaye de Saint-Vincent, s'y étoient retranchés, avoient combattu depuis cinq heures jusqu'à deux heures après midi, & ne s'étoient rendus qu'après avoir épuisé leurs cartouches & forcés par le nombre. Les brigands ont enlevé les caisses publiques, pillé l'arsenal, emporté quelques pièces de canon, lacéré & brûlé les papiers de l'administration. Ils ont ensuite ouvert les prisons & fait sortir tous les détenus, à l'exception des voleurs. En évacuant la ville, ils ont emmené quelques prisonniers & leur butin. On croit que le général Simon & le président du conseil militaire sont tués, ainsi qu'une douzaine d'habitans. Le président de l'administration & le commissaire se sont réfugiés à Nogent-le-Rotrou.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHAZAL.

Séance du 28 vendémiaire.

Au nom de la commission des inspecteurs, Vézin fait approuver le tableau des employés conservés dans la nouvelle organisation des bureaux du conseil.

Il fait également arrêter que le feuilleton ne contiendra que les premiers de chaque mois les rapports qui sont depuis long-temps à l'ordre du jour, & que ceux à l'ordre du lendemain, seront imprimés au feuilleton qui sera distribué chaque jour.

Destrem fait rectifier une erreur qui s'étoit glissée dans la résolution relative à la fixation des dépenses du directoire: on y avoit omis la fixation des fonds destinés au secrétariat & au bureau des fonds établis près le ministère de l'intérieur: ils sont fixés à 75 mille francs.

La discussion continue sur le tarif de la poste aux lettres. Le renvoi à la commission est ordonné, & les membres qui ont parlé sur le projet sont adjoints à la commission.

Un référé du tribunal criminel de la Seine, relativement à un différent élevé entre lui & l'administration de ce département, relatif à la formation de la liste des jurés qui doivent entrer en fonctions pour le trimestre prochain, est renvoyé à une commission spéciale.

Le directoire qui le transmet y joint un rapport du ministre de la justice, dont on ordonne l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CORNUDET.

Séance du 28 vendémiaire.

On ouvre la discussion sur la résolution qui déclare traitres à la patrie & punit de mort ceux qui proposeroient ou accepteroient des conditions de paix contraires à la constitution & à l'intégralité du territoire de la république.

Laussat obtient la parole pour lire un fragment d'un discours de Baudin sur la question qui occupe le conseil. Baudin y révoque en doute que la résolution soit l'ouvrage de l'unanimité du conseil des cinq cents; il rappelle ce qui s'est passé au moment où la proposition a été faite: chacun, dit-il, s'empressa d'adopter le principe proposé; mais le lendemain, lorsqu'on présenta la rédaction, on fut étonné de l'extension qu'on lui avoit donnée; on voulut réclamer; mais on ferma la bouche aux orateurs, en leur objectant que le principe étoit adopté. Baudin, dit Laussat, se proposoit de prouver que la résolution étoit attentatoire à la souveraineté du peuple, éversive de l'indépendance nationale, & contraire aux intérêts de la république. Je me joins à lui pour voter le rejet.

Rivoallan défend la résolution; Sédillez la combat comme tendant à perpétuer la guerre.

La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 28 vendémiaire.

Rente provisoire, 2 fr. 25 c. — Tiers consol., 8 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 91 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 100 c. — Bons d'arrérage, 79 fr. 50 cent., 80 fr. 25 c.

A. FRANÇOIS.